

**POSTULAT JEAN-FRANCOIS COSSETTO AU NOM DU GROUPE
“AVANCONS”.**

<p style="text-align:center">ACQUISITION DES BATIMENTS DE L'ARSENAL DU STAND AINSI QUE CELUI SITUE AU CHEMIN DE LA PEPINIERE</p>

Monsieur le Président,

Monsieur le Syndic,

Madame et Messieurs les Municipaux,

Je vous prie de bien vouloir prendre en considération ce postulat concernant l'acquisition des deux bâtiments cités ci-dessus.

Ce postulat est déposé ce jour conformément à l'article 31 de la Loi sur les communes, lettre a.

J'invite donc la Municipalité à étudier l'opportunité d'acquérir le bâtiment de l'arsenal du stand ainsi que celui situé au chemin de la pépinière.

- **Les bâtiments sont à vendre; il faut saisir l'opportunité d'acquérir ces biens pour leur situation et les opportunités qu'ils offrent.
En effet, différentes institutions, sociétés ou même services intercommunaux pourraient être intéressés par ces locaux.**
- **Des aménagements sommaires permettraient déjà une exploitation des lieux et de manière rentable.**
- **De plus, les taux hypothécaires actuels donnent des opportunités non négligeables pour ce genre d'opération.**

Je suis à votre disposition pour développer dans les détails ce postulat.

Au nom du parti Avançons : Jean-François Cossetto.